



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

mairie.mieussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2017

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Delphine CAPRI, Nathalie GONCALVES, Chantal LELEU, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

Excusés : Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Gérard GUDEFIN, Arnaud MAGREZ, Daniel MERCIER

Absent : Néant

Jean-François GAUDIN a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal approuve les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de Taninges-Mieussy.
- 2) Il valide l'augmentation du capital de la SPL La Ramaz de 2 567 000 €, les communes de Taninges et de Mieussy participant sous la forme de compensation de créance à hauteur d'une clef de répartition établie (56,55 % pour Taninges et 43,45 % pour Mieussy) et étant entendu que la SPL La Ramaz reversera aux 2 collectivités la différence entre le montant de la redevance de concession et la participation des communes selon cette même clef de répartition.
- 3) Il émet un avis défavorable au passage du Rallye de Mont-Blanc Morzine.
- 4) Dans le cadre de la phase 2 des travaux de mise en place des périmètres de protection des captages, il autorise le Maire à signer les marchés avec l'entreprise SOCCO (Lot 1 : 122 457,70 € HT, Lot 2 : 238 342,00 € HT).
- 5) Il approuve le plan de financement établi par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie et relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public, la participation financière communale s'élevant à 9 569 €.
- 6) Il sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour la réalisation de divers travaux de revêtement sur le réseau routier.
- 7) Il attribue à l'association PAYSALP, sous réserve que la demande de subvention FEADER (Fonds Européens) soit approuvée, une subvention de 2 919 ,78 € pour la mise en œuvre de son projet Faucigny Gourmand, au titre de la contrepartie nationale nécessaire à la mobilisation des crédits FEADER.
- 8) Il émet un avis favorable au projet de P.L.U. de la Commune de THYEZ.
- 9) Il émet un avis défavorable à une demande d'acquisition d'une parcelle communale située au lieu-dit « Les Champachoud ».
- 10) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par M. Johan COUDURIER (520, route de Cloiset).

Le Maire,
Régis FORESTIER

